

## Interconnexion des réseaux d'eau de la Ville de Besançon et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon - Convention

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon a souhaité sécuriser son réseau d'eau en réalisant une interconnexion sur le réseau de Besançon.

Une délibération de principe, destinée à permettre au Syndicat d'entreprendre les études préalables et la mise au point du dossier et de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, a été prise le 15 janvier 2001.

Cette interconnexion est constituée d'une canalisation de 300 mm de diamètre raccordée sur le réseau au niveau du carrefour de la rue Arago et du chemin de Pirey. Elle sera placée sur le territoire communal du chemin de Pirey sur une longueur de 730 mètres.

Sur la Ville de Besançon, cette canalisation sera utilisée comme conduite de distribution et le renforcement qu'elle constitue par rapport à la canalisation existante participera au maillage de sécurisation du secteur des Tilleroyes et de Château Galland.

La fourniture d'eau s'effectuera en cas d'incident sur le réseau de l'une ou l'autre des parties et à la demande de ces dernières selon les modalités suivantes :

- la Ville de Besançon pourra alimenter gravitairement le Syndicat du Val de l'Ognon à partir du réseau de Chenecey-Planoise à hauteur de 5 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour.

- le Syndicat pourra fournir un volume d'eau de 1 000 m<sup>3</sup> par jour en cas d'incident sur le quartier des Montboucons.

Par ailleurs, un volume d'eau correspondant à une quantité minimum de 4 000 m<sup>3</sup>/an circulera hebdomadairement dans la canalisation afin d'y maintenir la qualité de l'eau.

Les travaux nécessaires à la réalisation de la canalisation seront assurés par le Syndicat.

Il est proposé que la Ville de Besançon participe à hauteur de 17 900 € (117 416,30 F) pour la part des travaux réalisés sur le territoire de la commune de Besançon. Cette dépense sera financée par le budget 2002 du Service des Eaux sur l'article 892-2315-00512.

La Ville de Besançon deviendra propriétaire du réseau situé entre le piquage DN 300 mm du réseau Ville et le regard de comptage «Au chêne du Sage».

La cession de l'eau au Syndicat Intercommunal du Val de l'Ognon sera régie par une convention.

Le prix de cession et son actualisation sont identiques à ceux en vigueur pour la vente en gros aux communes extérieures et syndicat fixés par délibération du 28 juin 2001.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces dispositions, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de l'eau du Val de l'Ognon et à approuver la participation de la Ville de Besançon aux travaux, telle que définie ci-dessus.

**«M. LE MAIRE** : On parle beaucoup de coopération entre la Ville de Besançon et l'Agglomération. Là il s'agit, Christophe LIME va nous le dire, d'une coopération exemplaire.

**M. Christophe LIME :** Je profite de ce rapport concernant l'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour vous parler un petit peu des relations que nous sommes en train de tisser avec les différents partenaires des syndicats intercommunaux voisins de la Ville de Besançon. Nous sommes en train de passer une convention avec le Syndicat du Val de l'Ognon pour lui permettre d'assurer sa sécurité au niveau de l'alimentation de l'eau, c'est-à-dire qu'après avoir interconnecté l'ensemble de notre réseau, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir pallier la moindre défaillance en terme de qualité comme en terme de production sur une de nos sources d'alimentation, nous faisons bénéficier je dirais de notre richesse d'alimentation les différents syndicats intercommunaux. Cela va ainsi leur permettre de pouvoir avoir recours à nous, ce qui leur sera quelquefois utile.

Nous préparons également une interconnexion avec le Syndicat de la Haute Loue, c'est-à-dire du côté Sud de la ville, qui rencontre un certain nombre de difficultés d'alimentation et de pression. Donc on voit que même si l'eau et l'assainissement ne sont pas des compétences communautaires, nous sommes déjà en train de travailler et de mettre nos compétences et nos richesses à la disposition des petits villages alentours. Je crois qu'il est quand même relativement intéressant de démontrer l'utilité d'une grande ville pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération.

J'en profite aussi pour vous présenter le document qui vous a été distribué en début de séance et qui répond à une question posée par M. POCHARD lors du dernier Conseil Municipal. Celui-ci m'avait interpellé sur la non augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement depuis six ans sur la Ville de Besançon. Je tiens quand même à lui dire que c'est un élément relativement important. Ce document fait le point sur ces deux services, sur une non-augmentation des tarifs, sur les investissements des cinq dernières années d'un montant de 220 MF réalisés par les deux services et les prévisions d'investissement pour les cinq ans à venir, estimés à 300 MF, et qui porteront particulièrement sur la modernisation de la station d'épuration, ce qui nous permettra d'avoir un traitement complet de l'ensemble des eaux usées de la Ville de Besançon.

Vous pourrez remarquer aussi qu'il y a une baisse de l'endettement de ces deux services, de 14 % sur le service de l'assainissement et de 40 % sur le service de l'eau. Cela veut dire que quelque part malgré la non augmentation des tarifs, nous n'avons pas joué sur l'emprunt pour pouvoir investir. Vous remarquerez aussi que les deux services ont obtenu une assurance qualité ISO 9002 qui est un outil très intéressant qui permet au jour le jour de pouvoir nous améliorer à l'intérieur du fonctionnement et du service rendu à la population. Là aussi je crois que c'est intéressant parce qu'après quelques petites réticences de la part du personnel, on a aujourd'hui un retour très positif des différentes méthodes de fonctionnement qu'on a réussi à mettre en oeuvre à l'intérieur des deux services et avec une amélioration au jour le jour au service des citoyens, ce qui nous classe, sur les 39 plus grandes villes de France à la 28<sup>ème</sup> position, en ordre décroissant, c'est-à-dire du plus cher au moins cher. C'est aussi quand même relativement important de pouvoir se comparer à des agglomérations de notre taille et d'avoir une qualité de l'eau extrêmement bonne. Je reviens aux interconnexions des réseaux pour insister sur le fait qu'elles nous permettent à la moindre alerte, très au-dessus des normes de qualité qu'on peut avoir, de pouvoir arrêter n'importe quelle source d'alimentation en eau et avoir ainsi une qualité de l'eau irréprochable sur la Ville de Besançon.

Je voulais pour terminer, évoquer le dossier de déclaration d'utilité publique pour la protection de la source d'Arcier qui est un élément important pour la protection de cette source d'alimentation en eau. Nous avons rencontré ce matin le Maire de Saône puisque nous coopérons bien entendu avec les communes avoisinantes et nous espérons pouvoir déposer la déclaration d'utilité publique aux alentours des mois de mars - avril, ce qui nous permettra de terminer l'ensemble des protections de nos sources.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie, Christophe.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Il est vrai que nous n'avons pas grand chose à dire sur l'eau parce qu'on le dit depuis déjà le mandat précédent, la facture à Besançon n'est pas excessive par rapport à un grand nombre de villes et le service est rendu avec une eau qui est tout à fait correcte. Néanmoins, depuis le début du mandat précédent, il y a quand même toujours un point sur lequel on s'accroche et on n'a toujours pas eu de réponse sur le fond, c'est ces fameux 10 MF qui repartent au budget principal. On nous répond à chaque fois qu'on va nous envoyer une note qui justifie que la Ville dépense bien ces 10 MF pour ces services, les bureaux, etc. On ne l'a toujours pas.

**M. LE MAIRE :** Si, cela a été fait.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je ne l'ai peut-être pas demandé la première année du budget précédent mais la deuxième année je l'ai demandé et je n'ai pas eu la réponse.

**M. LE MAIRE :** Monsieur RENOUD-GRAPPIN, on me dit que c'est fait.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** C'est ce fameux problème des 10 MF du budget qui repartent dans le budget principal alors que c'est un petit peu limite quant à la somme.

**M. LE MAIRE :** Non, on ne peut pas dire ça, ce n'est pas limite, ce n'est pas une somme qui a été calculée au «pifomètre», mais sur des bases que Christophe LIME pourra vous donner.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je l'ai réclamé tous les ans, vous ne pouvez pas dire que c'est nouveau.

**M. LE MAIRE :** Mais ce n'est pas cela que je veux dire. J'ai noté que vous avez souligné, cher collègue, la qualité de l'eau ce qui prouve au moins une chose, c'est que le service public, entre autres le service public de l'eau est un service public de qualité et qu'on peut lorsqu'on est une grande collectivité comme la nôtre, faire de l'eau de grande qualité, ensuite venir même soutenir des syndicats de plus petites communes. Et en fait les bénéficiaires qui sont dégagés, nous ne les versons pas à des actionnaires ; nos actionnaires, c'est les 123 000 et quelques Bisontins qui bénéficient de cette bonne gestion de l'eau. C'est pour cela que nous avons dit que jamais, au grand jamais, nous ne privatiserions l'eau. Je vous incite à faire faire un jour une analyse...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** C'est un point sur lequel nous avons toujours été d'accord.

**M. LE MAIRE :** Oui, en tout cas vous Monsieur RENOUD-GRAPPIN. Je vous incite à faire faire un jour une analyse d'une bouteille d'eau achetée chez votre marchand habituel et l'eau de Besançon. Vous serez surpris des résultats, l'eau de Besançon est certainement la meilleure de toutes les eaux qu'on puisse trouver ici. C'est pour cela que lorsque je vais au restaurant et qu'on me demande ce que je veux comme eau, je réponds : de l'eau municipale.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** On n'a pas zéro nitrate.

**M. LE MAIRE :** Donc félicitations au service public de l'eau. Monsieur ALAUZET qui doit se réjouir de la mise en place des protections des puits de captage.

**M. Éric ALAUZET :** Bien sûr. J'ajouterai que si vous buvez de l'eau du robinet, ça fait moins de bouteilles en plastique dans vos poubelles et je fais des économies.

**M. LE MAIRE :** Tu as totalement raison. D'ailleurs on voudrait remercier au passage l'Adjointe chargée des relations publiques qui gère ça d'une façon très énergique mais qui a quand même investi dans une fontaine à eau fraîche pour le public qui assiste à nos séances, fontaine qui est installée dans la salle à côté.

**M. Christophe LIME :** Je pensais, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, que les renseignements sollicités vous avaient été transmis puisqu'on a préparé une note en ce sens avec le secteur financier. On vous la fera parvenir sans aucun problème. Simplement pour terminer, je crois qu'on a souvent tendance à ne jamais parler des trains qui arrivent à l'heure, mais de ceux qui déraillent. Or, depuis quelques années des efforts relativement importants sont faits dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et c'est rarement repris. C'est pour cette raison que je me suis permis de donner ce dossier à la presse afin que ça puisse être repris parce que j'ai lu qu'à Pontarlier l'eau a augmenté de 20 % et cela a été repris dans la presse, donc quand cela n'a pas augmenté depuis six ans il faut aussi que cela se sache.

**M. LE MAIRE :** Donc la presse a bien noté que l'eau n'avait pas augmenté depuis six ans et tu vas leur remettre un dossier en mains propres».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2002.*